

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1387-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique pour modifier l'annexe « Y » afin d'autoriser le stationnement sur rue pour trois (3) cases de stationnement à proximité du 87, rue Principale pour une période maximale d'une (1) heure entre 8 h et 18 h ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 11 avril 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 11 avril 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 11 avril 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier